



**Communiqué de presse : mardi 6 juin 2006**

## **Technopol s'inquiète de l'amalgame qui est fait entre soirée techno légales, free parties et teknival.**

Chorges, commune des Hautes Alpes doit accueillir la seconde édition d'un festival de musiques électroniques (trance) du 30 juin au 2 juillet mais depuis quelques semaines, ce festival a entraîné une levée de bouclier de la part des habitants de la commune.

Après avoir été re-qualifié par la presse de Teknival (Dauphiné libéré du 24 mai), aujourd'hui les habitants parlent de « rave party » et invoquent une atteinte à l'environnement pour faire annuler le festival. Technopol, association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des musiques et cultures électroniques, s'inquiète de voir une fois encore des organisateurs de soirées légales subir l'amalgame avec la scène free party et les teknival.

Le festival n'est pas un teknival ni une free party mais une manifestation légale et soutenue par la mairie de Chorges. Hadra, membre de Technopol, a toujours fait preuve de professionnalisme. En 2003, Technopol était intervenu en leur faveur lors d'une table ronde avec les pouvoirs publics. A l'époque, l'association grenobloise n'arrivait pas à trouver une salle municipale dans tout l'Isère, parce que c'était de la musique électronique !

3 ans plus tard, sa licence d'entrepreneur de spectacle en poche, Hadra a convaincu. Preuve en est ce premier festival en 2005 à Chorges qui a été une réussite. « L'édition de l'an dernier a prouvé que [le] dispositif était au point puisque aucun incident majeur n'a été constaté... » affirme François Fennebresque, maire de Chorges, dans le Dauphiné Libéré qui fait sa une sur le sujet aujourd'hui.

Il s'agit d'un problème de terminologie et de confusion entre les différents types de soirées. Les soirées techno légales ne sont pas des free parties ni des teknivals qui relèvent d'une autre législation. Le mot « rave party » fait référence quant à lui aux anciennes soirées techno des années 90. Aujourd'hui, peu d'organisateur de soirées utilisent ce mot sachant bien la peur qu'ils suscitent et préfèrent parler de « soirée techno ». Et quand bien même, soirée techno ou raves party, ce qui compte c'est que les soirées organisées en toute légalité puissent se dérouler de façon normale !

Hadra rencontre la préfecture demain. Plusieurs questions restent en suspend :

Et si Hadra avait organisé un festival de hip hop, de punk, de musette comment cela se passerait-il ? Comment expliquer aux organisateurs la schizophrénie de ce pays qui permet à des teknivals d'exister mais pas à des soirées légales ? Comment motiver des organisateurs de soirées à préférer la légalité quand les refus sont systématiques et la parano omniprésente ?

Parce que l'exemple de Chorges reflète la réalité des musiques électroniques en France, Technopol continue son combat. Dernières réalisations :

- le Guide de la Fête, ([www.guidedelafete.fr](http://www.guidedelafete.fr)), guide en ligne qui informe les organisateurs des lois et des méthodes d'organisation de soirées.
- l'intervention de Technopol à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (6 au 10 mars 2006) et la commission culture de l'AMF le 30 juin dernier (Association des Maires de France) pour poursuivre le dialogue et faire tomber les peurs.
- la réalisation prochainement d'une fiche pratique à destination de tous les maires de France pour les informer sur les différents types de soirées et les législations afférentes.
- l'organisation de la techno Parade le 16 septembre prochain pour promouvoir l'énergie, l'enthousiasme du public techno et des musiques électroniques.

**Contact presse :** Sophie Bernard 06 64 20 46 61 [sophie@technopol.net](mailto:sophie@technopol.net) [www.technopol.net](http://www.technopol.net)